



Le Port de Montréal.

MOUS avons donné dans un autre article les principaux faits qui constituent l'histoire du port de Montréal.

Avant 1830, le port de Montréal était formé par les borges naturelles du fleuve. Les navires mouillaient dans le chenal et transféraient leur chargement à des allèges qui elles-mêmes ne pouvaient communiquer avec la terre qu'à l'aide de passerelles ou de ponts volants.

En 1830, fut créée la commission du port, qui construisit les premiers quais. En 1831, la commission commença ses travaux et elle les a continués jusqu'à aujourd'hui.

En 1896, on a remodelé le plan original qui ne comportait que des jetées longeant la rivière avec deux quais seulement avançant dans le fleuve.

Le nouveau plan a été mis à exécution après des vicissitudes diverses. Il comprend plusieurs quais s'élevant de 500 à 1000 pieds dans le fleuve, construits au moyen des quais longitudinaux et sur lesquels on établit actuellement des hangars en acier pour la réception et l'entreposage du fret. L'espace entre ces quais forme des docks à eau profonde qui facilitent considérablement le chargement et le déchargement des navires.

Une longue jetée construite en avant du port coupe le courant, qu'elle fait dévier au sud, et laisse le port en eau calme. Cette jetée sert en même temps à protéger le port de l'accumulation, au printemps, des glaces charriées par le fleuve, qui, chaque année, autrefois, causaient pendant la débâcle des dommages considérables aux quais et aux murs de revêtement. Elle diminue aussi le danger d'inondation en empêchant

la formation d'un barrage de glaces immédiatement au dessous du port.

En même temps, la ville reconstruisit à ses frais un nouveau mur de revêtement en granit, de hauteur suffisante pour empêcher le fleuve d'invalir ses rues lors des crues du printemps et de l'automne.

En aval du port proprement dit, les quais longitudinaux ont été prolongés de près de trois milles, et deux autres quais en saillie y ont été construits pour l'utilité de l'immense commerce d'exportation de bois de notre port.

En faisant ainsi à ce commerce, qui est surtout de transit et de transbordement, une place spéciale, on a dégagé d'autant la partie supérieure du port, consacrée à la manutention des marchandises en général.

Pour le charbon et les grains on trouve quatre grands élévateurs en service; un cinquième est en construction.

Le premier en date appartient à la compagnie des entrepôts de Montréal, pour l'entreposage des grains transportés sur sa flottille de borges. Deux autres ont été construits par le Pacifique Canadien, qui y entasse les grains de l'ouest en attendant leur chargement sur les vapeurs de sa flotte. Le quatrième appartient à la commission du havre.

Et enfin, la compagnie du Grand-Fonc en construit, pour l'usage de son propre trafic, un cinquième élévateur à la Pointe du Moulin-à-Vent. On espère qu'il sera terminé pour l'ouverture de la navigation de cette saison.

Pour compléter l'exécution du plan d'amélioration du havre, il reste à construire un certain nombre de hangars en acier, sur les nouveaux quais avec les voies appartenant aux compagnies qui ont accès au port. Ces voies accédant aux hangars seront la propriété de la commission du port.

Jusqu'ici, la commission a dépensé à ces travaux une somme dépassant \$8,000,000, qui sera portée à près de \$10,000,000 lorsque tout sera complété.

A ses débuts, en 1830, la commission du port se composait de trois membres nommés par le gouvernement. En 1855, ce nombre fut porté à cinq, les deux nouveaux membres devant être le maire de Montréal et le président du Board of Trade ex-officio.

Une nouvelle modification fut faite en 1873. La commission fut constituée alors avec neuf membres, dont quatre nommés par le Board of Trade, un par l'Association de la Halle au Blé, un par le gouvernement et cinq élus; deux par le conseil de ville de Montréal et un par les ornateurs.

Plus tard, le gouvernement changea encore la composition de la commission, en se réservant de nommer la majorité de ses membres. Aujourd'hui, la commission comprend onze membres: six nommés par le gouvernement et cinq représentant divers intérêts, savoir: le Board of Trade, la Chambre de Commerce du district, les armateurs, la Halle au Blé et la cité de Montréal.

Cette dernière est représentée par le maire en exercice, ex-officio; Les autres corps désignent leur représentant pour un terme de quatre ans.

Elle se compose actuellement des membres suivants:

Président, hon. sénateur Robert Mackay.

Membres: MM. Robert Bickendie, M.P., James Crathern, W. E. Doran, Robert Reford, E. H. Lemay, Alphonse Rivest, L. E. Godfrin, Alexander McFar, Jonathan Hodgson, et le maire de Montréal.



Le Port de Montréal en 1776